

Parc Automobile - Approvisionnement en carburants pour l'année 1992 - Passation des marchés

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer le fonctionnement des véhicules du parc automobile de la Ville, il est procédé à l'achat de différents carburants (essence, super, gazole), suivant la procédure des marchés de clientèle avec consultation permanente.

L'approvisionnement s'effectue au fur et à mesure des besoins auprès des pétroliers pratiquant les prix les moins élevés.

Le montant global de la dépense pour 1992 étant évalué à environ 3 500 000 F, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer les différents marchés à intervenir ainsi que le (ou les) avenant(s) modifiant le montant initial de ces marchés, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1992.

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, je profite de cette question relative à l'approvisionnement en carburants du parc automobile de la Ville pour vous dire, ainsi qu'à M. BARETJE, ma satisfaction et celle des élus écologistes Rouge et Vert.

En effet, j'ai appris que la Société Peugeot a prêté à la Ville de Besançon un véhicule électrique pendant 10 jours. D'après les premiers échos que j'ai eus, il semble que ce véhicule ait plutôt bien fonctionné. Bien entendu, il est encore trop tôt pour en tirer un bilan mais je souhaite que lorsque les services auront rendu leurs conclusions, nous puissions en discuter entre autres à la Commission Environnement pour savoir quelle suite à donner à ce type de véhicule.

Pour ma part, j'ai proposé ce projet qui a été retenu par la Commission Environnement et je pense que l'utilisation de ce type de véhicule doit être encouragée, car il doit pouvoir s'adapter à certains déplacements surtout pour les déplacements au centre-ville qui ne nécessitent pas une grande autonomie de carburant et devrait également être systématisé dans les zones où les Bisontins recherchent le calme et la détente.

Je propose également, si les essais sont concluants, que le skooter électrique qui vient de sortir soit essayé par nos services, et si les tests sont concluants, qu'il équipe nos garde-champêtres, notre police municipale à défaut de vieilles R6, voire certains agents du CCAS, sans que cela soit limitatif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette observation. La parole est à Gérard JUSSIAUX qui a suivi cela également.

M. JUSSIAUX : Je voudrais simplement, au pied levé, attirer amicalement l'attention de mon collègue PIERLOT sur le fait que ce sujet est beaucoup moins simple qu'il n'y paraît. Pour ce qui me concerne, j'y réfléchis à propos du transport urbain. Je crois qu'on ne peut pas se masquer la difficulté centrale au moins sur le plan intellectuel ; recourir à des véhicules électriques conduit, dans l'état actuel de nos technologies, à déplacer le lieu de la pollution. Alors c'est vrai que cela peut toujours se révéler intéressant pour nous, citoyens directement concernés, mais l'électricité qu'on consomme, l'énergie électrique qu'on consomme, elle est produite quelque part par des moyens que notamment notre collègue NACHIN réproouve en général et on va donc se trouver là devant des cas de conscience assez difficiles à trancher le moment venu. J'attends ce débat avec le plus vif intérêt pour ce qui me concerne.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.